

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 octobre 2006, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents:

Alain Vallée, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller
France Déry, conseillère
André Lacombe, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

Rés. 2006-10-256 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-257 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2006
4. Correspondance
5. Comptes
6. Résolution d'opposition à la décision de la régie de l'énergie relative aux conditions de services d'Hydro-Québec (Prolongement de réseau)
7. Sûreté du Québec et Maison de la Famille du GENP/Demande de souscription pour «La boîte à cadeaux»
8. Poste de gardien au contenant de déchets et brigadier scolaire

9. Engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint.
10. Règlement numéro 234-06/Amendant l'annexe «A» du règlement numéro 132-98 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
11. Barrage du lac des Jésuites/plan préliminaire de mesures d'urgence
12. Club de gymnastique les Gymna-Thècles
13.
 - a) Grief 2005-02/ proposition de règlement
 - b) Lettre d'entente # 3
14. Club de Baseball Les Saints de Sainte-Thècle/Demande d'ajustement de factures pour le projet de revitalisation du terrain de balle.
15. Formation :
 - a) ADMQ : formation sur la fiscalité agricole et périmètre comptable
 - b) PG Mensys/séminaires de formation la fiscalité agricole (MAPAQ)
16. Service d'incendie :
 - a) Renouvellement du contrat de location des téléavertisseurs
 - b) Communication LAS/Soumission pour l'installation d'un répéteur
17. Les Entreprises Élie Grenier Inc/Soumission pour dynamitage dans le chemin du lac Bouton (Projet de mise en valeur)
18. Rénoflex/soumission pour glissière de sécurité pour le pont de la route Marchand.
19. Consultant MESAR/mise à niveau des infrastructures de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable/programmes d'aide financière gouvernementale (FIMR et retour de la taxe sur l'essence)
20. Autorisation de signature de promesse d'achat avec Cultures H. Dolbec Inc et Pierre Moreau.
21. Modification du bâtiment Pavillon St-Gabriel pour abriter le tracteur.
22. Demandes :
 - a) Association Part-Égale Normandie Inc.
 - b) Corporation de transport adapté Mékinac
 - c) Club Quad Rive-Nord Inc.
23. Questions de l'assistance

24. Affaires nouvelles:
a) Soumission réparation d'asphalte
b) AFEAS/demande de commandite
25. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-258 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de septembre 2006

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2006, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-259 : Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Considérant que le gouvernement a adopté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles par le décret 340-2006 publié le 24 mai 2006 dans la Gazette officielle du Québec et qu'aux termes de ce règlement, une redevance de 10 dollars est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le Règlement, et ce, depuis le 23 juin 2006;

Considérant que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au Programme de subvention;

Considérant qu'en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions de redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalité du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités 85% des redevances perçues annuellement en application de ce Règlement;

Considérant qu'en vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la municipalité admissible et inscrite au Programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles;

Considérant que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR);

Considérant que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de Mékinac en vigueur depuis le 9 août 2005;

Considérant que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Mékinac;

Considérant que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement ce qui suit, à savoir que la municipalité de Sainte-Thècle admissible :

- demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Elle consiste d'une part, à fournir au ministre, dans les 30 jours de la réception par le secrétaire-trésorier du rapport de son vérificateur externe en vertu de l'article 966.3 du Code municipal ou de l'article 108.3 de la loi sur les cités et villes, un avis de ce vérificateur externe attestant que celle-ci s'est conformée aux exigences du programme et que les sommes ont été utilisées aux fins prévues. D'autre part, à démontrer à la demande et à la satisfaction du ministre que les dépenses effectuées pour la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles égalent ou excèdent la subvention versée dans le cadre de ce programme;
- autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du Règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective de même que la gestion municipale des matières résiduelles;
- autorise le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe, en son absence à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en septembre 2006

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

On nous transmet un dépliant intitulé *Le Web municipal au Québec – Portrait de la situation en 2006*. Ce dépliant se veut un résumé sur l'utilisation des nouvelles technologies Web dans le réseau municipal québécois en 2006. Le contenu de ce dépliant permettra à notre organisation de mieux cerner l'évolution des technologies d'information et de communication en milieu

municipal, particulièrement en ce qui concerne le contenu usuel d'un site Web municipal et l'offre de services électroniques pour le bénéfice des citoyens et des entreprises.

À la suite des événements qui ont eu lieu au Collège Dawson, le gouvernement du Québec a décidé de mettre en berne le drapeau du Québec. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'une mise en berne universelle, il revient donc à chaque institution concernée de prendre la décision. Il est toutefois mentionné que « le premier ministre du Québec encourage également les organismes public, dont les institutions scolaires, à placer le drapeau en berne sur leurs édifices ».

On nous mentionne qu'à la suite de la mise en berne du drapeau du Québec en lien avec la tragédie au Collège Dawson, le gouvernement a décidé d'y mettre fin le dimanche 17 septembre 2006.

La ministre Nathalie Normandeau, a créé, au début de juin, un groupe de travail dont le mandat consiste à examiner les questions liées à la sécurité des piscines privées et à faire des recommandations, notamment sur la nécessité de revoir les réglementations et les normes. Dans le cadre des travaux du groupe de travail, il a été convenu de procéder à une cueillette d'informations sommaires auprès des municipalités afin de connaître le nombre de municipalités ayant un règlement sur la sécurité dans les piscines privées, de mesurer le degré d'adhésion au règlement de la COMBEQ et la diversité des réglementations municipales existantes. On nous remet un bref questionnaire et on nous demande de le compléter avant le 19 septembre 2006.

Réception d'un état de dépôt de 10 153.92\$ daté du 19 octobre 2006 représentant le versement semestriel d'une aide financière payable sur 20 ans, dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales pour l'émission de 622 800\$ effectuée le 19 avril 2004 par le règlement 106-96.

Réception d'un état de dépôt de 7 568\$ daté du 29 septembre 2006 en paiement de la mesure financière visant à diversifier les sources de revenus municipaux pour l'année 2006.

Réception du bulletin Muni-Express numéro 12, daté du 15 septembre 2006 traitant du *Projet de loi n° 21 : Nouveaux pouvoirs en matière de développement économique* et plus particulièrement de l'article 120 intitulé *Programme de crédit de taxes à l'investissement*. Annexe « A »

- **Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation**

La direction régionale du MAPAQ Mauricie, le Syndicat des producteurs de porcs de la Mauricie, l'Auberge Le Baluchon et la Ferme Guy Lessard nous invitaient à participer à une activité d'information et de démonstration portant sur la gestion des odeurs et la cohabitation harmonieuse en milieu rural. Cette activité avait lieu le mardi 19 septembre à la salle Nouvelle-France de l'Auberge Le Baluchon de Saint-Paulin.

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Réception d'un document d'information du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* qui permettra aux municipalités de compter sur cette nouvelle source de financement pour soutenir les actions nécessaires à

l'atteinte des objectifs de la *Politique de gestion des matières résiduelles*. La première étape serait de leur retourner une résolution avant le 15 octobre 2006 indiquant l'adhésion au programme. Annexe « B »

La Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec nous informe qu'une séance de formation de deux jours sur le thème de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables adressée particulièrement aux inspecteurs qui appliquent le règlement municipal sera offerte gratuitement. Les dates et lieux de rencontres sont joints à la lettre d'invitation.

- **Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

La deuxième édition de la Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP) aura lieu le 6 octobre prochain. La JNSAP cherche à faire bouger le plus grand nombre possible de Québécoises et Québécois afin de créer un véritable mouvement d'entraînement. Voilà pourquoi le gouvernement lance un appel à de nombreux partenaires afin qu'ils participent à la réalisation d'activités le 6 octobre prochain et durant la fin de semaine qui suit, soit les 7 et 8 octobre 2006. En tant que représentant d'une municipalité, nous sommes invité à nous joindre au mouvement et à participer à la Journée.

- **Ministère des Transports**

Réception d'un état de dépôt daté du 8 septembre 2006 d'un montant de 2 100.99\$ concernant la subvention pour un passage à niveau.

Réception d'un état de dépôt daté du 29 septembre 2006 d'un montant de 36 960\$ pour la compensation de la voirie locale.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

Réception du bulletin Mini-Scribe, volume 15, numéro 10, d'octobre 2006 traitant des droits de visite de l'inspecteur municipal dans les immeubles et des modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement* depuis le 1^{er} janvier 2006. « Annexe C »

- **Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Thècle - Saint-Adelphe**

On nous remet deux chèques concernant le programme jeune au travail Desjardins été 2006. Un étant pour le travail de 180 heures effectuées par Marilou Boivin pour un montant de 697.50 \$ et l'autre montant de 654.98 \$ pour les 169 heures complétées par François Devault.

- **Canadien National**

On nous mentionne que les passages à niveau publics situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle ont été inspectés le 25 juillet 2006 et il est noté que le panneau avancé de passage à niveau installé à l'approche Est du passage était très incliné.

- **CDC Mékinac**

Le conseil municipal est invité à la rentrée communautaire des organismes de la région. C'est sous le thème des duos célèbres qu'ils vont explorer ce qui se fait sur le territoire de Mékinac, dans les groupes communautaires, mais aussi dans les divers organismes de la région. Ils en arriveront à savoir qui est le duo le plus populaire et important de la MRC... Cette rencontre aura lieu mardi le 10 octobre 2006, dès 15h à la salle Aubin de Sainte-Thècle. Un souper sera servi au coût de 10 \$.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

On nous informe des modifications qu'il compte apporter à sa tarification à compter du 1^{er} avril 2007 pour la location de véhicules et d'équipements connexes. Le CGER se base sur l'Indice des prix à la consommation (IPC) calculé à chaque 31 août de chaque année par Statistique Canada pour déterminer le pourcentage d'augmentation de ses taux de location. Comme ce taux est publié seulement à la fin du mois de septembre, on nous annoncera le pourcentage d'augmentation à ce moment.

- **CLD Mékinac**

Communiqué en date du 6 septembre 2006 qui a pour titre : « Espace Mékinac ».

On nous remet une copie conforme d'une lettre adressée à Monsieur Claude Germain qui lui informe que le projet d'acquisition d'une bâtisse, pour les Chevaliers de Colomb, qu'il a présenté au Programme d'appui aux initiatives en milieux ruraux du CLD Mékinac, n'a malheureusement pas été retenu.

Réception du bulletin d'informations *Nouvelles de Mékinac* de septembre 2006.

- **Commission de toponymie du Québec**

Réception de l'attestation d'officialisation du nom « Rue Charles-Audy » datée du 14 septembre 2006.

- **CRÉ de la Mauricie**

Réception du bulletin *Agir Ensemble*, du 22 septembre 2006 traitant de divers sujets, mais notamment du Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres qui rappelle aux artistes et écrivains professionnels de la Mauricie qu'ils ont jusqu'au 2 octobre 2006 pour soumettre une demande d'aide financière à la CRÉ.

- **CSST**

Les documents relatifs à l'accident subi le 4 mai 2006 par Gérald Gonneville, préposé aux travaux publics, lui causant des blessures à la région lombaire. Cette réclamation pour accident du travail est acceptée par la CSST. Les coûts des prestations dues en raison de cet accident sont imputés à la municipalité.

- **Curriculum vitae**

Keven Baril, 2761 St-Georges, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste au conteneur municipal.
France Boutet, 410 Notre-Dame, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste de brigadière scolaire.
Colette Thibault, 180 Chemin Petite Mékinac, St-Tite, G0X 3H0, recherche poste de secrétaire.

- **Direction de la coordination de l'information et des mesures d'urgence**

On nous informe que le gouvernement du Québec a déposé dans Portail Québec (www.gouv.qc.ca) le guide « Que faire avant, pendant et après un sinistre ». Sous la forme d'une grappe électronique d'information, il se veut la référence officielle, vulgarisée, mise à jour en continu, accessible aux citoyens. On nous demande de jouer un rôle majeur en la matière en informant nos concitoyens de l'existence de ce guide soit en plaçant son icône dans notre site Internet ou en indiquant l'hyperlien dans l'un ou l'autre mode d'information que nous disposons.

- **Direction de santé publique**

Le directeur de la santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Dr André Dontigny, lance une invitation spéciale à l'ensemble des intervenants du réseau de la santé et aux partenaires des milieux communautaire et intersectoriel. Tous sont conviés à participer à la deuxième Journée annuelle régionale de santé publique qui aura lieu le 12 octobre 2006.

- **Fédération Québécoise des Municipalités** Voir Annexe « D »

Invitation à une Commission itinérante sur la prévention des risques qui se tiendra le 26 octobre 2006 à Drummondville.

La FQM nous transmet la modification au Règlement de captage des eaux souterraines. Suite aux recommandations effectuées par la FQM au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parc, ce dernier a décidé de prolonger la période de détermination des aires de protection bactériologique et virologique jusqu'au 15 juin 2008, par le décret 647-2006.

Invitation à participer à l'une des deux Commission itinérantes sous le thème « Crédits de taxes aux entreprises : c'est aussi l'affaire des municipalités locales » qui se tiendront à Montmagny le 18 octobre et à Trois-Rivières le 25 octobre prochain.

La FQM en collaboration avec l'ADMQ et le ministère des Affaires municipales et des Régions organise une soirée de formation sur le nouveau régime de fiscalité municipale des exploitations agricoles qui s'adresse aux élus municipaux. On nous remet un calendrier indiquant les endroits et les dates où la formation est offerte.

Réception de deux bulletins Dernière heure intitulé « *Tarifcation de la SQ : la FQM souhaite l'adoption du règlement d'ici le 31 décembre* » et « *Une formation indispensable pour les élus municipaux* ».

Réception d'un accusé de réception de la résolution adoptée par le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle au sujet de la *Politique nationale sur la ruralité*.

- **Femmes de Mékinac**

On nous fait parvenir leur programmation pour le mois d'octobre jusqu'à la mi-novembre et on nous invite à prendre part à ces différents événements.

Invitation à souligner la 4^e édition de la *Journée nationale des centres de femmes du Québec* le 3 octobre prochain sous le thème « *Ensemble, on va plus loin* ».

- **Fondation Albastros**

Hélène Demers Dubuc, présidente, nous fait part du projet du « *Pèlerin Quêteux* » au profit de la Maison Albatros, dont la mission est d'offrir des soins palliatifs et d'accompagnement aux gens de notre région qui sont en fin de vie. Monsieur André Doucet a choisi cette année notre belle région pour marcher et solliciter des dons. Sous le thème « *Des pas d'accompagnement* », André Doucet marchera de 20 à 25 kilomètres par jour à compter du 23 septembre 2006 pour une période de deux mois.

- **Hydro-Québec**

Réception d'une pochette d'information qui contient différents outils pour faciliter nos communications en situation de pannes-urgence.

- **Immigration et Communautés culturelles du Québec**

Réception d'une lettre nous informant que la 4^e édition de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) se tiendra du 1^{er} au 8 octobre sous la thématique *Mille visages, notre avenir*. Le gouvernement du Québec nous invite à organiser des activités qui porteront sur les moyens d'apprivoiser les différences, sur une réflexion sur la place de la diversité dans la société québécoise et sur une meilleure compréhension des valeurs de la société québécoise.

- **La Capitale**

La Capitale s'associe à titre de partenaire principal au programme « *Bougez plus, mangez mieux* ». Dans ce sens, La Capitale invite la municipalité à souligner la *Journée nationale du sport et de l'activité physique* en se joignant à une grande marche qui se déroulera le 6 octobre prochain à compter de 11h30 à Québec et à Montréal ou en organisant, si possible, notre propre marche. Un rendez-vous familial aura également lieu le 7 octobre à Québec sur les plaines d'Abraham et à Montréal au Parc Jean-Drapeau sur l'Île Notre-Dame.

- **La Mutuelle des municipalités du Québec**

On nous remet un Communiqué en date du 23 août 2006 qui nous mentionne que la MMQ est fière de nous annoncer le lancement de sa toute nouvelle police d'assurance, conçue

spécifiquement pour les municipalités et exclusive aux membres de la MMQ. Avec *La Municipale*, nous bénéficions désormais de couvertures encore mieux adaptées à notre réalité et à nos attentes.

- **Marché Municipal**

On nous remet une chronique qui concerne le guide sur le fonctionnement et l'optimisation des écocentres au Québec. Voir Annexe « E ».

- **Michel Cloutier**

Michel Cloutier remercie tous ceux qui ont contribué au retour des conteneurs à leur endroit d'origine.

- **MRC de Mékinac**

Simon Langlois, ingénieur forestier, nous transmet un chèque au montant de 15 250 \$ représentant un premier versement de 5 250 \$ pour le projet de plan de développement et de 10 000 \$ pour le projet de chemin multiressources dans le cadre du Programme de mise en valeur du milieu forestier volet II.

Benoît Beaupré, chargé de projet, remet une invitation à André Beaudoin de la part de la Ville de La Tuque pour la tenue d'une séance de formation d'une durée de 3 heures et portant sur les wagon citernes qui traversent nos territoires respectifs, les façons de procéder en cas d'urgence et d'accident ainsi que la coordination nécessaire avec le personnel du CN. Au rythme de 3 séances par jour les 10, 11, 12 et 13 octobre prochain, ces séances peuvent recevoir de 12 à 15 participants.

- **NORDIKeau inc.**

La compagnie NORDIKeau inc. invite la municipalité à aller rencontrer son personnel et découvrir ses produits dans le cadre de la 22^e édition du Salon des affaires municipales qui se déroulera les 28 et 29 septembre 2006 au Centre des congrès de Québec.

- **Offre de service**

André Grégoire, président de HerbaNatur Inc., nous remet une offre de service 2007 qui concerne le plan d'action collectif provincial contre l'ambrosia (herbe à poux).

- **Ordre des médecins vétérinaires du Québec**

Suite à l'apparition de deux cas de rage chez des ratons laveurs en Montérégie, l'OMVQ incite les municipalités à adopter des mesures pour favoriser la vaccination contre la rage des chats et des chiens appartenant aux citoyens de leur communauté. Il nous encourage aussi à diffuser les mesures de biosécurité préventive telles que recommandées par la Direction de santé publique,

soit le signalement de toute morsure, de tout comportement animal suspect et surtout d'éviter de toucher aux rats laveurs et autres animaux sauvages.

- **Patrimoine canadien**

Réception du premier bulletin des *Capitales culturelles du Canada*, programme qui reconnaît et appuie les municipalités canadiennes qui mettent à profit les nombreux avantages que procurent les activités artistiques et culturelles à la vie sociale.

- **Peintures Récupérées du Québec Inc.**

On nous invite à compléter le formulaire qui nous a été transmis dans le but de confirmer notre inscription en tant que point de collecte pour les huiles usagées, filtres à l'huile, contenants en plastiques et contenants d'aérosols ayant contenus des huiles neuves ou usagées auprès de la population. Ceci nous engagera donc à offrir le service pour une période d'un an et sans frais pour les utilisateurs. Peintures Récupérées du Québec Inc. nous versera un boni d'implantation de 100 \$, après trois mois d'opération, pour chacun des points de collecte dont nous sommes responsable et dont nous avons rempli un formulaire.

Réception de l'entente signée avec Peintures Récupérées du Québec concernant la récupération d'huiles usées.

- **Promotion Ste-Thècle Inc.**

La direction de Promotion Sainte-Thècle nous transmet les noms de la formation de son exécutif 2006 : M. André Lacombe, président, M. Ismen Lefebvre, directeur, M. René Baril, directeur, M. André Beaudoin, directeur, Mme Édith Bélisle, directrice, Mme Céline Bergeron, directrice et Mme Francine Beaulieu, directrice et secrétaire.

- **Société de gestion des huiles usées (SOGHU)**

Réception de la confirmation d'inscription du garage municipal de la municipalité de Sainte-Thècle comme point de cueillette des huiles usées.

- **Québec Municipal**

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, a inauguré deux nouveaux écocentres, ceux de Saint-Pascal et de La Pocatière. Grâce à l'ouverture de ces déconcentres, les citoyens et les entreprises de la région disposeront désormais d'une alternative pour se départir des matières qui ne sont pas récupérées par la collecte sélective municipale. Ces matières seront ensuite réutilisées ou recyclées.

- **Union des municipalités du Québec**

Réception d'un communiqué daté du 21 septembre 2006 intitulé « *Élimination du déséquilibre fiscal : L'UMQ appuie le Gouvernement du Québec dans revendications et exige que les municipalités soient associées aux discussions* »

- **UQAM**

Réception d'une invitation au 3^e *Symposium annuel du Réseau canadien d'étude des risques et dangers* qui se tiendra à Montréal du 11 au 13 octobre prochain sous le thème *Un partenariat dynamique en gestion de risques : vers des pratiques exemplaires*.

Rés. 2006-10-260 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste des dépenses incompressibles effectuées pendant le mois de septembre 2006 (ref. résolution 2006-01-006)

0000. Caisse Populaire (Salaire des élus pour septembre 2006)		
- André C. Veillette	1 005.73	
- Vallée Alain	341.88	
- Lacombe André	341.88	
- Déry France	341.88	
- Plamondon Tommy	341.88	
- Tessier Jacques	341.88	
- Allard Daniel	341.88	3 057.01
0000. Caisse Populaire (Salaire semaine du 02-09-06)		
- Paillé Louis	503.09	
- Martel Claude	304.46	
- Richard Yvon	470.76	
- Piché Jean-Yves	508.22	
- Gonneville Gérald	451.39	
- Lavoie Francis	69.21	
- Fiset Valérie	407.29	
- Lapointe Christine	400.73	
- Dumas Louise	154.39	
- Vallée Yves	470.36	3 739.90
0000. Caisse Populaire (Salaire semaine du 09-09-06)		
- Paillé Louis	503.08	
- Martel Claude	238.85	
- Richard Yvon	496.86	
- Piché Jean-Yves	508.22	
- Gonneville Gérald	477.03	

- Lavoie Francis	69.21	
- Fiset Valérie	338.62	
- Lapointe Christine	400.73	
- Dumas Louise	229.62	
- Vallée Yves	470.36	3 732.58
0000. Caisse Populaire (Salaire semaine du 16-09-06)		
- Paillé Louis	503.09	
- Martel Claude	238.85	
- Richard Yvon	470.76	
- Piché Jean-Yves	508.22	
- Gonneville Gérald	451.39	
- Trudel Tommy	217.31	
- Fiset Valérie	407.29	
- Lapointe Christine	400.73	
- Dumas Louise	229.62	
- Vallée Yves	470.36	
- Bédard Marcel	69.21	
- Magnan-Saucier Alexandre	69.35	4 036.18
0000. Caisse Populaire (Salaire semaine du 23-09-06)		
- Paillé Louis	503.09	
- Martel Claude	238.85	
- Richard Yvon	206.68	
- Piché Jean-Yves	508.22	
- Gonneville Gérald	451.39	
- Fiset Valérie	407.29	
- Lapointe Christine	381.35	
- Dumas Louise	229.62	
- Bédard Marcel	189.17	
- Trudel Jimmy	60.67	
- Vallée Yves	477.87	3 654.20
0000. Revenu Québec : Impôt, RRQ et FSS août 2006		6 174.12
0000. Revenu Canada : Impôt et Assurance emploi réduit août 2006		2 142.42
0000. Revenu Canada : Impôt et Assurance emploi régulier août 2006		655.76
0000. Telus : téléphone Pavillon St-Gabriel		90.84
0000. Telus : téléphone parc St-Jean-Optimiste		91.14
0000. Telus : téléphone caserne des pompiers		91.50
0000. Telus : téléphone bibliothèque		63.01
0000. Telus : téléphone bureau et garage		728.51
0000. Hydro-Québec : électricité terrain de balle		210.62
0000. Hydro-Québec : égout rue Magnan		678.30
0000. Hydro-Québec : chauffage Hôtel de Ville		46.36
0000. Hydro-Québec : éclairage public		1 827.06
0000. Hydro-Québec : pompes d'eau potable		2228.94
0000. Hydro-Québec : électricité garage municipal		196.45
0000. Hydro-Québec : électricité caserne		642.37
0000. Hydro-Québec : égout lac des Chicots		410.18

0000. Hydro-Québec : électricité promenade		1125.81
0000. Hydro-Québec : électricité parc St-Jean		493.90
0000. Hydro-Québec : égout rue Magnan		508.08
0000. Agritex : location de tracteur		735.81
0505. Fédération Québécoise des Municipalités :		
- frais inscription Daniel Allard et André Lacombe congrès FQM	1 185.08	
0506. La Croix-Rouge : contribution pour aide aux sinistres	247.80	
0507. Fondation Édouard-Brochu : carte d'affaires financement voyage Texas	50.00	
0508. Promotion Ste-Thècle Inc. : subvention Promotion	2 500.00	
0509. Corps de Cadet 2526 : subvention déjeuner bénéfice	100.00	
0510. La Capitale : assurance collective septembre 2006	1 432.32	
0511 C.S.N. : cotisation syndicale pour août 2006	282.69	
0512. Groupe C.L.R. : système de communication	426.16	
0513. Réseau Biblio CQLM : colloque bibliothèque	30.00	
0000. Caisse Populaire SainteThècle		
- Frais de relevé septembre 2006	10.00	
- Intérêt prêt PADEM	2 770.12	
- Dépôt REER août 2006	1 912.40	4 692.52

SOUS-TOTAL DES DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2006	\$	48 307.62

AUTRES DÉPENSES

0000. Caisse Populaire (Salaire des pompiers pour septembre 2006)		
- Beaudoin André	41.43	
- Carrier Lucien	214.62	
- Francoeur Yvan	227.05	
- Paquin Yves	40.35	
- Dionne Dany	214.62	
- Marcotte Éric	41.43	
- Piché Jean-Yves	41.43	
- Plamondon David	173.20	
- Ricard Jacques	41.43	
- Leclerc Steve	173.20	
- Baril Carl	41.43	
- Beaudoin André	202.75	
- Francoeur Yvan	25.49	1 478.43
0514. *Trudel Jacqueline : remboursement taxes		383.73
0515. *Lefrançois Marie-Ève, St-Laurent Philippe : remboursement taxes		383.73
0516. Aciers GM :		
- drain rue Place Optimiste	243.55	
- trailer du camion	614.08	
- ponceau, mise en valeur Chemin St-Amant	684.73	
- geotextile, mise en valeur Chemin St-Amant	633.59	
- ponceau, mise en valeur Lac Bouton	7 175.23	9 351.18
0517. Agritex : filtre à l'huile tracteur		35.89

0518. Alarmes Mauriciennes :		
- service centrale d'alarme	205.11	
- service d'alarme ascenseur hôtel de ville	164.09	369.20
0519. Allard Daniel		234.10
0520. Ascenseurs ThyssenKrupp : entretien mensuel		231.32
0521. Belforêt : transport 0 ¾ rue Charles-Audy		649.17
0522. Les Entreprises C. & G. Bertrand :		
- 30.82 tonnes pierres concassées 0¾ Place Optimiste		387.02
0523. Béton Vibré : Allonge puisard rue Charles-Audy		413.64
0524. Biolab :		
- analyse d'eau brute	113.95	
- analyse de l'eau usée	68.37	182.32
0525. Canadien national : - entretien passage à niveau	630.00	
- traverse privée eau potable	56.98	686.98
0526. Centre de gestion de l'équipement roulant : location véh. incendie août	2 015.78	
0527. Chabot Patrick, Services forestiers : mise en valeur Lac Bouton et LeJeune	2 801.23	
0528. Clinique vétérinaire St-Tite : euthanasie d'un animal		91.16
0529. Communication L.A.S. Inc. : test répétitrice et réparation antenne		227.90
0530. Comptoir d'escompte :		
- feuilles 8 ½ x 11 bureau municipal	52.36	
- stylos pour la voirie	3.97	
- piles pour testeur de PH pour eau potable	16.92	73.25
0531. Construction et Pavage Continental :		
- asphalte		1 306.32
0532. Distribution M.C. : produits entretien Hôtel de Ville		156.56
0533. Distribution Robert :		
- brosse à plancher entretien Hôtel de Ville	59.02	
- produits d'entretien Hôtel de Ville	212.56	271.58
0534. Dontigny Réjean : foulage conteneurs et pierre 0 ¾ rue de l'Anse		575.45
0535. Dura-Lignes : marquage routier rés. 2006-08-222		3606.01
0536. Daniel Durocher : réparation lumières et mise en berne du drapeau		354.33
0537. Éditions juridiques F.D. inc. : mise à jour du code civil		76.32
0538. Entreprises Roger Bacon : essence camion, citerne, service d'incendie		553.04
0539. Équipements H.M. : location pelle pour fossé terrain de tennis		341.85
0540. Fédération Québécoise des Municipalités : mise à jour règlement municipal		206.70
0541. G.A. automobile : pièces pour camion		73.82
0542. Garage Roger Plamondon : essence camions et bouteille oxygène voirie		224.14
0543. Georges Paquin Excavation :		
- aqueduc Villeneuve, Lacordaire, St-Jean, de l'Anse	902.69	
- aqueduc bureau de poste	643.76	
- égout rue Dupont	405.63	
- souche place Optimiste	203.75	
- pont Route Marchand	220.27	
- pont St-Joseph	74.07	
- mise en valeur Canton LeJeune	13397.21	15 847.38
0544. Gestar inc. : accompagnement pour classement bureau		803.35

0545. G. Groleau soudure mécanique : location pour déménager jet d'eau		213.65
0546. Groleau télécable inc.		81.00
0547. Groupe CLR : système de communication septembre 2006		426.16
0548. Guimond Marcel et Fils		
- abat poussière et niveleuse chemin Lac du Jésuite, Joseph St-Amant Lac Travers, Place Optimiste, route Charest		5201.83
0549. Intégrair Inc.		
- entretien préventif CLE	260.95	
- réparation air climatisé CLE	375.98	636.93
0550. J.M. Sport Inc. : gants, kit à limage, clé à bougie		54.09
0551. Langlois, Kronstrom, Desjardins : service grief 2005-1		6 701.06
0552. Lapointe Daniel : bulletin municipal septembre 2006		255.00
0553. Location et service : jumping jack rue Charles-Audy		170.81
0554. M.R.C. de Mékinac :		
- enfouissement août 2006		
- vidange fosse septique juillet 2006	35 977.35	
- vidange fosse septique août 2006	490.00	
- frais d'adhésion août 2006-09-21	341.28	
- mutations août 2006	42.00	36 850.63
0555. Paillé Louis :		
- Colloque ADMQ, SQ, PG System	141.38	
- Congrès FQM	505.79	
- Congrès FQM, chambre Daniel Allard	414.80	1 061.97
0556. Pétrole de la Mauricie		
- huile à chauffage bureau municipal	601.47	
- huile à chauffage salle Aubin	81.41	
- huile à chauffage garage municipal	27.76	
- huile à chauffage caserne	235.27	945.91
0557. Photo Claude Naud : 1 cadre et 1 laminé avec agrandissement		36.47
0558. Pierre Naud Inc. : service incendie, garage municipal, ponceau route Marchand, aqueduc bureau de poste, entretien hôtel de ville, conteneurs		1 749.12
0559. Pomplo : chlore pour eau et crédit pour contenant vide		9.13
0560. Protection Incendie CFS ltée : recharge cylindre d'air et d'extincteur		137.40
0561. Quincaillerie Lafrance : accessoires de voirie		86.52
0562. RDS Radio inc. : réparation transmetteur aqueduc		388.57
0563. Services Matrec inc. : location de bacs roulant août 2006		889.36
0564. Stelem : pièces pour réparation borne-fontaine		340.71
0565. United Rentals : Compresseur pour rue Charles-Audy		680.83
0566. Vision Instrumentation Inc. : réparation système eau potable (foudre)		2 135.24
TOTAL DES AUTRES DÉPENSES		\$ 103 445.27
GRAND TOTAL DES DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2006		\$ 151 752.89

Je, soussigné, Louis Paillé, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-haut décrites projetées par le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle en date du 30 septembre 2006

Louis Paillé, secrétaire-trésorier

Rés. 2006-10-261 : Approbation des comptes

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre 2006 au montant de 151 752.89 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une copie de l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour le mois de septembre 2006 est remise aux membres du conseil ainsi qu'une estimation des résultats au 31 décembre 2006.

Rés. 2006-10-262 : Résolution d'opposition à la décision de la régie de l'énergie relative aux conditions de services d'Hydro-Québec (Prolongement de réseau)

ATTENDU QUE la vitalité économique du Québec passe par une occupation dynamique du territoire ;

ATTENDU QUE cette occupation dynamique du territoire ne peut être assurée que par des incitatifs favorisant la rétention et l'installation des familles et des entreprises en région ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé, par l'entremise de la «clause territoriale» contenue dans la Politique nationale de la ruralité, à tenir «compte des caractéristiques des milieux ruraux lors de l'examen des mémoires sur les projets de loi, de politique ou de règlement et à évaluer leur impact sur les milieux ruraux» ;

ATTENDU QUE la Politique nationale de la ruralité demandait également au gouvernement «d'inciter les ministères et organismes gouvernementaux à inclure dans leurs cadres normatifs un modulation de leurs programmes et une adaptation de leurs services, pour tenir compte des particularités des milieux ruraux (faible densité de population, volume réduit de clientèle et l'éloignement)» ;

ATTENDU QUE le règlement 634 sur les conditions de service d'Hydro-Québec précise qu'il doit y avoir présence d'un réseau d'adduction d'eau pour qu'Hydro-Québec assume les frais reliés aux prolongements de son réseau électrique ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec ne rencontrent pas ces exigences, et qu'en conséquence ce règlement est inéquitable, car il induit un surcoût pour les citoyens ou entreprises désirant s'installer en région ;

ATTENDU QUE la FQM a déposé un mémoire devant la Régie de l'énergie faisant état de cette injustice et proposant une solution de rechange raisonnable et équitable ;

ATTENDU QUE selon cette formule, les 400 premiers mètres seraient gratuits, tandis que le 600 mètres suivants seraient assumés par Hydro-Québec selon un taux dégressif de 15% (mètres 401 à 500 payés à 85%, 501 à 600 à 70%, etc.) et ce, sans égard à la présence d'un réseau d'aqueduc ou d'égout ;

ATTENDU QUE la Régie n'a pas entendu les recommandations de la FQM et s'est plutôt rendue aux arguments du Distributeur ;

ATTENDU QUE la Régie a préféré durcir son règlement en ajoutant un impératif de densité, soit que les réseaux d'aqueduc ou d'égout desservent un minimum de 100 propriétés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard et appuyé par Tommy Plamondon que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle
Demande au gouvernement du Québec de respecter les engagements pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, et de forcer Hydro-Québec à modifier son règlement afin qu'il soit équitable pour le citoyens des régions ;

Appuie la Fédération Québécoise des Municipalités dans ses démarches à cet effet ;

Que copie soit transmises au cabinet du Premier ministre, au bureau du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-263 : Sûreté du Québec et Maison de la Famille du GENP/Demande de souscription pour «La boîte à cadeaux»

CONSIDÉRANT que la Maison de la Famille et la Corporation de Développement Communautaire recueillent des jouets et des articles pour les familles défavorisées de Mékinac;

CONSIDÉRANT l'implication de la Sûreté du Québec qui sollicite un don par le biais de l'association «La boîte à cadeaux»;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle alloue une somme de cent dollars (100\$) pour «La boîte à cadeaux».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-264 : Poste de gardien aux conteneurs de déchets et brigadier scolaire

ATTENDU QUE Carole Gagnon Lafontaine, brigadière scolaire est en congé de maladie et que Francis Lavoie a remis sa démission comme gardien aux conteneurs de déchets du garage municipal

ATTENDU QUE lors de l'affichage du poste pour le remplacement de Carole Gagnon Lafontaine, brigadière scolaire, durant son congé de maladie, personne n'a appliqué sur ce poste

ATTENDU QUE lors de l'affichage du poste pour remplacer Francis Lavoie au poste de gardien aux conteneurs de déchets du garage municipal, seul monsieur Marcel Bédard a appliqué sur ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- engage Marcel Bédard comme de gardien aux contenants de déchets du garage municipal en remplacement de Francis Lavoie. (salaire selon convention collective)
- engage Marcel Bédard qui a accepté de remplacer temporairement la brigadière scolaire durant son congé de maladie. . (salaire selon convention collective)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-265 Engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint

ATTENDU la lettre de Christine Lapointe du 11 septembre 2006, nous avisant qu'elle quitte son emploi de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière-adjointe à compter de mardi le 19 septembre 2006 à 16h30;

ATTENDU la résolution 2006-05-159 pour l'engagement de Valérie Fiset comme directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière-adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Valérie Fiset comme directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe rétroactivement au 20 septembre 2006 :

- et aux conditions établies dans la résolution 2002-05-124 excepté pour les vacances dont l'indemnité sera basée sur l'année de vacance (du 1^{er} janvier au 31 décembre) au pourcentage de 4% de ses gains bruts gagnés au cours de l'année précédente, tel qu'indiqué sur son T-4..
- et aux conditions de la résolution 2000-01-13; soit être payé pour 36 heures de travail par semaine afin de combler le temps requis par les différentes assemblées du conseil, réunions de consultations et d'informations.
- le salaire est fixé à \$ 16.00 l'heure à compter du 20 septembre 2006

- une réévaluation de son travail ainsi qu'une échelle salariale sera établie au plus tard le 20 novembre 2006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-266 : Règlement numéro 234-06/Amendant l'annexe «A» du règlement numéro 132-98 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de modifier l'annexe *A+ du règlement 132-98 spécifiant les endroits et les périodes où il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur les chemins publics;

CONSIDÉRANT QU'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné le 5 septembre 2006;

Résolution 2006-10-266

EN CONSÉQUENCE à la séance du Conseil tenue le 2 octobre 2006, il est proposé par Jacques Tessier appuyé par France Déry, et résolu que le règlement suivant soit adopté.

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe *A+ est remplacée par la suivante et fait partie intégrante du présent règlement.

ANNEXE *A+ À UN ENDROIT INTERDIT

ARTICLE *5+ DU RÈGLEMENT 132-98

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits et aux périodes où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont:

Rue St-Jacques:

- Du numéro civique 169 jusqu'au numéro civique 151 inclusivement, côté nord de la rue**
- du numéro civique 650 jusqu'au numéro civique 660 inclusivement, côté sud de la rue (Clinique médicale).
- Devant le foyer de Sainte-Thècle jusqu'au # porte 621
- Devant le # porte 541 jusqu'au # porte 203
- De l'intersection de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Bédard, côté sud

Rue Masson:

- Du # porte 164 au # porte 178.
- Face au bureau de poste.
- Du # porte 210 jusqu'à la sortie de la caisse populaire.
- Du # porte 301 jusqu'à l'intersection de la rue Grenier.
- De l'intersection de la rue Grenier (côté ouest de la rue Masson) jusqu'à l'intersection de la rue Du Pont.
- Du # porte 301 à l'intersection de la rue Lacordaire.

Rue Veillette:

- Entre l'intersection de la rue Notre-Dame et l'intersection de la rue Bédard coté sud de la rue Veillette).

Rue Notre-Dame:

- De l'intersection de la rue St-Gabriel jusqu'à l'intersection de la rue St- Jacques (côté est de la rue Notre-Dame).

Rue St-Gabriel:

- De l'intersection de la rue Villeneuve jusqu'à l'école Masson, côté sud.

Rue St-Joseph:

- Du coin de la rue Saint-Jacques jusqu'au poteau d'utilité publique, soit une distance de 47 pieds sur les deux côtés de la rue

Rue St-Jean:

- Du # porte 161 à l'intersection de la rue St-Jacques.

Chemin St-Pierre Sud:

- De l'intersection de la rue Bédard au # porte 1911 coté nord et sud du chemin St-Pierre.

Chemin St-Michel Nord:

- Du pont au # porte 2310.

Chemin du lac du Jésuite:

- Côté ouest du chemin face au lac Aylwin dans la courbe.

Autres signalisations aux endroits à caractère public ou privé:

- Entrée interdite par la rue St-Gabriel et la rue St-Jacques sur le terrain de l'école Masson pour les autos et motos.
- Stationnement interdit face à l'entrée des véhicules d'urgences de la caserne des pompiers sur la rue St-Gabriel.
- Stationnement interdit à l'entrée du parc St-Gabriel devant le bâtiment des contrôles électriques par la rue St-Gabriel.

-Stationnement interdit autour du débarcadère du parc St-Jean par la rue St-Jean.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi à compter du 6 octobre 2006.

Fait et adopté par le Conseil lors d'une séance régulière tenue le 2 octobre 2006 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

Rés. 2006-10-267 : Barrage du lac des Jésuites/plan préliminaire de mesures d'urgence

CONSIDÉRANT que la municipalité a acquis le barrage du Jésuite de monsieur Rolland St-Amand (N/Réf. : X0001969) et qu'il est assujéti à la nouvelle *Loi sur la sécurité des barrages* ;

CONSIDÉRANT que le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs nous demande d'avoir un plan préliminaire de mesures d'urgence pour ce barrage;

CONSIDÉRANT la proposition de SG Expert-conseil en date du 6 septembre 2006 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate SG Expert-conseil pour effectuer,

- 1° Un plan préliminaire de mesures d'urgence au coût de 2 681.75 \$.
- 2° Une (1) inspection statutaire/barrage lors de la même visite, recommandations sur les principaux éléments à surveiller lors des visites de reconnaissance, rapports d'inspection standardisés et adaptés à nos barrages, recommandations sur les travaux de réparation et d'entretien lorsque requis : 600.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-268 : Club de gymnastique les Gymna-Thècles

CONSIDÉRANT que l'école Masson de Sainte-Thècle charge des frais de location du gymnase au club de gymnastique les Gymna-Thècles ;

CONSIDÉRANT que le coût de ces frais de location du gymnase met en péril le club de gymnastique ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a entrepris des négociations avec la Commission Scolaire de l'énergie pour l'utilisation du gymnase de l'école Masson ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- s'engage à payer la location du gymnase de l'école Masson pour les jeudis, vendredis et samedis pour l'activité du club de gymnastique Les Gymna-Thècles pour l'année scolaire 2006-2007.
- Autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle les formulaires de location de locaux avec l'école Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-269 : Grief 2005-02/ proposition de règlement

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) et la municipalité pour le grief 2005-02 en date du 7 juillet 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de payer la somme de cent soixante-dix dollars (170 \$) au Syndicat à titre de frais juridiques encourus pour régler ledit grief.
- En contrepartie du versement dudit paiement par l'employeur, le syndicat retire le grief 2005-02, et ce sans admissions en faits et en droit.
- La présente est faite sans admissions en faits et en droit de chaque partie et dans le seul but d'éviter des frais d'arbitrage supplémentaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-270: Lettre d'entente # 3

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente # 3 concernant le remplacement des clauses 19.01 et 20.03 de la convention collective entre le syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) et la municipalité;

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente # 3 régularise les congés de maladie de la convention collective ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la lettre

d'entente # 3 soit partie intégrante de la convention collective intervenue entre le syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) et la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-271: Club de Baseball Les Saints de Sainte-Thècle/Demande d'ajustement de factures pour le projet de revitalisation du terrain de balle

CONSIDÉRANT la résolution 2006-06-224 par laquelle un montant de 1 291.16 \$ de dépenses a été affecté en réduction de l'aide financière accordée au club de baseball Les Saints de Sainte-Thècle dans le cadre des travaux de revitalisation du terrain de balle;

CONSIDÉRANT que le Club de Baseball les Saints de Sainte-Thècle demande de réviser nos dépenses concernant le projet de revitalisation du terrain de balle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle révisé à la baisse les dépenses diminuées de l'aide financière accordée au Club de Baseball les Saints de Sainte-Thècle et enlève seulement un montant de 594.74 \$ de la subvention de \$ 15 000.00 \$ promise au Club de Baseball et rembourse le solde soit 696.42 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-272 : ADMQ : formation sur la fiscalité agricole et périmètre comptable

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé et Valérie Fiset à participer à la session de formation sur la fiscalité agricole et le périmètre comptable donnés par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra le 19 octobre 2006, à Shawinigan Attendu que les frais de transport et de séjour seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-273 : PG Mensys/séminaires de formation la fiscalité agricole (MAPAQ)

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé et Valérie Fiset à participer à la session de formation sur nos logiciel et a fiscalité agricole donnés par PG Mensys qui se tiendra le 30 octobre 2006, à Trois-Rivières Attendu que les frais de transport et de séjour seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-274 : Service d'incendie : Renouvellement du contrat de location des téléavertisseurs

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre 13908 soumise par Groupe CLR pour la location de seize (19) télépages alphanumériques, marque *Mémo express*, le service de relève, un code individuel pour l'inspecteur et un radio mobile pour une période de soixante (60) mois au prix de trois cent soixante-treize dollars et quatre-vingt-quinze sous (373.95 \$) par mois, taxes en sus. Ce contrat remplace les contrats en vigueur pour les télépages, excepté pour le service d'eau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-275 : Service d'incendie : Communication LAS/Soumission pour l'installation d'un répéteur

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de la municipalité éprouve des difficultés avec leur système de communication ;

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'incendie a effectué des essais avec un répéteur installé dans la tour de la municipalité et qu'avec ces essais le système de communication se trouverait grandement amélioré ;

CONSIDÉRANT l'offre de Communication L.A.S. pour l'installation d'un répéteur pour le service d'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Communication L.A.S. pour l'installation d'un répéteur comprenant 2 Icom F121S, 2 câbles OPC617, un duplexer 536-90 pour la somme de 1 831.00\$, la programmation de 10 radios à 25.00 \$ chacun et la demande d'une nouvelle fréquence à Industrie Canada pour 45.00 \$ le tout excluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-276 : Les Entreprises Élie Grenier Inc/Soumission pour dynamitage dans le chemin du lac Bouton (Projet de mise en valeur)

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre des Entreprises Élie Grenier pour le forage et le dynamitage sur le chemin du lac Bouton d'une longueur de 285 pieds par 10 à 15 pieds de largeur et une profondeur de 5 à 12 pieds le tout pour la somme de 14 629.15 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-277 : Rénoflex/soumission pour glissière de sécurité pour le pont de la route Marchand.

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la compagnie Rénoflex pour la pose de 13 glissières de sécurité avec poteaux, 4 bouts ronds avec ancrage et 4 attaches au pont pour un montant de 6 410.00 plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultant MESAR/mise à niveau des infrastructures de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable/programmes d'aide financière gouvernementale (FIMR et retour de la taxe sur l'essence)

Le conseil municipal demande de rencontrer Sébastien Rheault, ingénieur des Consultants MESAR, lundi le 23 octobre 2006 à 19 h00 pour venir expliquer le projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable de la municipalité.

Rés. 2006-10-278 : Autorisation de signature de promesse d'achat avec Cultures H. Dolbec Inc et Pierre Moreau

CONSIDÉRANT les promesses d'achat préparées par Denis Marchildon, notaire pour l'achat des de Cultures H. Dolbec Inc. (lots 99-A-ptie, 101-A-ptie et 100-G-ptie) et Pierre Moreau (lots 100-f et 100-A-ptie)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les promesses d'achat pour les terrains de Cultures H. Dolbec Inc. et Pierre Moreau, tel que préparées par Denis Marchildon, notaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-279 : Modification du bâtiment Pavillon St-Gabriel pour abriter le tracteur

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à faire des modifications au bâtiment du Pavillon St-Gabriel du Centre de loisir Éric Bédard afin d'y abriter le tracteur servant à entretenir la patinoire et les trottoirs de la municipalité le tout pour un montant d'environ 1 871.53 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-280 : Demande de l'APEN pour l'installation d'une prise électrique

CONSIDÉRANT la demande de l'APEN de changer d'endroit dans leur local une prise électrique pour un poêle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'APEN à changer de place leur prise pour le poêle électrique à leur frais et demande que ces travaux soient effectués par un électricien qualifié.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-281 : Demande de CTA Mékinac pour l'utilisation d'une partie du garage municipal durant la période hivernal pour le stationnement du minibus

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer à la CTA Mékinac un emplacement au garage municipal afin d'y remiser leur minibus, la nuit, aux conditions suivantes:

Période: Entre le 1^{er} décembre 2006 et le 31 mars 2007.

Coût: 210,00 \$ par mois, taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Club Quad Rive-Nord Inc

Le conseil demande de s'informer auprès du Ministère des Transports sur la nouvelle loi sur les véhicules hors routes. Le conseil fera une soirée d'information pour les gens touchés par les demandes du Club Quad Rive-Nord Inc.

Questions de l'assistance

Alain Magny pose des questions sur l'acquisition des terrains près des sources et sur le développement futur de ces terrains.

Normand Béland nous avise que le pont du chemin Petit Saint-Georges est en mauvais état.

Affaires nouvelles:

Rés. 2006-10-282 Soumission pour travaux de réparation d'asphalte

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la pose et la fourniture de 309.49 tonnes métrique d'asphalte de :

Construction & Pavage Portneuf Inc. au montant de 36 275.95 \$ plus taxes

Constructions et Pavages Continental Inc. au montant de 28 287.00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Constructions et Pavages Continental Inc. pour la pose et la fourniture de 309.49 tonnes métriques d'asphaltes dans différentes rues de la municipalité pour un montant de 28 287.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-282 : AFEAS/demande de commandite

CONSIDÉRANT que l'A.F.E.A.S. de Sainte-Thècle organise un whist militaire pour le financement de leur association;

CONSIDÉRANT que l'A.F.E.A.S. de Sainte-Thècle nous demande une aide financière pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.0 \$ à l'A.F.E.A.S. de Sainte-Thècle pour l'organisation de leur whist militaire du 18 novembre 2006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-10-284 : Lever de l'assemblée

A 20 h45, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier